

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 11 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN-LALANDE,
Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD,
Mme Catherine TRONCA

EXCUSÉS

Mme Josy POSINE (donne pouvoir à M. Nicolas MARTIN-LALANDE)
Mme Catherine SALVADOR (donne pouvoir à M. Jean-François LEGARET)
Mme Françoise FILOCHE (donne pouvoir à Mme Catherine TRONCA)

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET demande à M. le Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel, puis constate que le quorum est réuni. Il déclare donc la séance ouverte.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Martine FIGUEROA et Mme Catherine TRONCA, en qualité de secrétaires de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 19 juin 2017

M. Jean-François LEGARET demande s'il y a des observations.

Mme Catherine TRONCA indique, à la page 12, concernant un bar bruyant mentionné par Mme Françoise FILOCHE, qu'il ne s'agit pas du Père tranquille mais du petit bar L'HyperBol : « Cet élément doit être pris en compte, à ses yeux, sachant qu'un nouveau petit bar a ouvert à côté, Le Père tranquille. » Il s'agit donc de remplacer « à côté du Père tranquille ».

M. Jean-François LEGARET remarque qu'il s'agit effectivement d'une erreur. Il en prend note. Une rectification sera opérée. Sous le bénéfice de cette observation, il propose d'adopter le procès-verbal.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 19 juin 2017, après avoir pris en compte une modification proposée par Mme Catherine TRONCA.

Communication de M. Emmanuel CALDAGUES, Premier Adjoint au Maire, sur la rentrée scolaire dans les écoles et collèges de l'arrondissement

M. Emmanuel CALDAGUES rappelle qu'il a accompagné Monsieur le Maire avec M. Erwan SOUDRY, comme tous les ans, pour visiter les écoles à l'occasion de la rentrée scolaire. Cette visite s'est déroulée dans de bonnes conditions. Ils ont eu l'occasion de rencontrer deux nouvelles directrices, Mme Nathalie CHAZOT, à l'école de la Sourdière, qui succède à Mme Joëlle SIGUST, et Mme Cécile POUYANNE pour l'Arbre Sec, qui succède à M. Gilles COCHET.

M. CALDAGUES fait un point sur les effectifs qui sont en baisse, cette année encore, à l'exception de l'école d'Argenteuil et du lycée professionnel Pierre Lescot où les effectifs sont stables. Les chiffres pour cette rentrée 2017-2018 sont les suivants, sachant qu'ils pourront être corrigés dans les semaines à venir – mais cela permet de donner une tendance par rapport aux années précédentes : l'école de l'Arbre Sec compte 189 élèves contre 206 l'année dernière, Argenteuil compte 133 élèves contre 134 (stabilité), Cambon compte 117 élèves contre 123 (avec 6 enfants de moins en maternelle et 5 enfants de moins en élémentaire), Saint-Germain-l'Auxerrois compte 138 enfants contre 146, La Sourdière compte 98 enfants contre 112 l'année dernière, le collège Poquelin compte 323 élèves contre 335 et enfin le lycée Pierre Lescot compte 400 élèves comme l'année dernière.

Une baisse importante des effectifs est constatée dans tout Paris, avec plus de 2 000 enfants en moins en maternelle et en élémentaire sur l'Académie de Paris. Il s'agit donc d'une tendance assez forte, qui existe déjà depuis plusieurs années et qui impacte le 1^{er} arrondissement. Dans les compétences qui sont les siennes, l'Arrondissement a essayé de lutter contre cette baisse d'effectif, notamment dans la classe maternelle de l'école Cambon qui est une classe à double niveau sans petite section. Il s'agit d'une classe particulière surveillée de près. Avec l'aide des directeurs et de l'inspecteur d'académie, le Maire a proposé aux parents des enfants qui étaient en petite ou moyenne section à l'école de La Sourdière de faire leur rentrée à l'école Cambon, puisque ce sont des enfants qui doivent intégrer Cambon en CP. Cette classe compte à peu près aujourd'hui une vingtaine d'élèves. Sans cette action, elle en aurait eu un peu moins de quinze.

Il s'agit donc d'un moyen d'agir pour l'arrondissement, mais concernant la baisse générale à Paris, il s'agit de facteurs macro-économiques, sociaux, dépassant le cadre du 1^{er} arrondissement, même si l'existence des locations saisonnières illicites, notamment dans le centre de Paris, joue un rôle sur la population du 1^{er} et donc sur les effectifs des écoles. C'est un sujet sur lequel l'arrondissement lutte énormément. M. CALDAGUES ajoute qu'une classe a été fermée à l'école de l'Arbre Sec pour cette nouvelle rentrée, parce que les effectifs étaient moins importants et qu'il était difficile de maintenir cette classe pour les mois à venir.

Concernant la restauration scolaire, M. Emmanuel CALDAGUES informe le Conseil d'arrondissement qu'un repas à quatre composantes au lieu de cinq a été mis en place deux fois par mois pour le premier degré et une fois par mois pour le collège et le lycée. Pour les petits, il est constaté qu'ils ne mangeaient pas l'intégralité de leur repas. Bien entendu, les grammages indiqués pour les enfants en fonction de leur âge sont tout à fait respectés, et vont même au-delà des grammages minimums. Cela permet d'éviter le gaspillage et aux enfants de manger un peu plus. Une composante est enlevée, mais toute la diversité alimentaire indiquée par les différents décrets sur la question est conservée. Le même niveau de laitage, de fruits, de crudités, etc., est ainsi conservé. Si le fromage est supprimé, un produit laitier sera ajouté. Un repas végétarien par mois a également été introduit. Cela est plutôt apprécié des enfants et cela diminue légèrement la viande et le poisson.

Au niveau de la sécurité, M. CALDAGUES souhaite partager une bonne nouvelle. L'année précédente, la Mairie a lutté pour rétablir l'ensemble des points école de l'arrondissement, après la réforme de la DPP, qui s'appelle à présent la DPSP. Les agents qui tenaient les points école ont été ventilés sur des missions différentes. Des points école ont donc été perdus sur le 1^{er} arrondissement. Les personnes qui les tiennent sont recrutées un peu partout, ce ne sont pas des agents de la Ville de Paris, et leur statut est assez médiocre (deux heures par jour); ils doivent de surcroît être recrutés à proximité des écoles. Cela complique donc beaucoup la situation.

Pendant une année scolaire, un point école est très défaillant au niveau de l'école de l'Arbre Sec, rue de Rivoli, ce qui est un problème compte tenu du chantier. Les points école à l'angle Rivoli - Lavandières-Sainte-Opportune et à l'angle rue Bertin Poirée - rue Rivoli ont été rétablis. M. CALDAGUES indique également que la Ville va installer des alarmes différenciées en cas d'intrusion dans l'école, pour prévenir les menaces terroristes. Cette disposition est en train d'être mise en place. Dès le printemps 2016, le Maire du 1^{er} arrondissement avait réussi à refaire l'entrée du collège qui était, très compliquée en termes de sécurité : un sas qui permet de limiter les intrusions a été installé. Dès la rentrée 2016, le Maire a fait installer des visiophones complètement neufs sur toutes les écoles du 1^{er} arrondissement.

M. CALDAGUES annonce enfin la fin de non-recevoir de la Maire de Paris concernant l'extension de l'école Saint-Germain-l'Auxerrois. Les parents d'élèves ont été informés de cette décision. Il s'agit de la première décision formelle après plusieurs années de bataille, de combat, pour bénéficier d'une opportunité absolument extraordinaire, qui ne se représentera jamais, dans le centre de Paris, avec un immeuble de la Ville de Paris qui abritait autrefois des logements sociaux, encastrés dans l'école et complètement disponibles. Des logements neufs et plus aux normes ont été construits. La Ville n'a pas voulu profiter de cette occasion extraordinaire.

Deux raisons sont données par la Ville. La première concerne les effectifs. M. CALDAGUES rappelle que le chantier de la Samaritaine doit livrer 97 logements, soit des familles avec des enfants en âge d'être scolarisés. La deuxième justification est que la révision du statut de Paris prévoyant un regroupement des quatre premiers arrondissements constitue une opportunité de travailler à une échelle différente sur les répartitions et les conditions d'accueil des élèves du centre de Paris. Elle induira une réflexion plus globale sur les secteurs de recrutement des écoles publiques. La carte scolaire risque donc d'être revue dans le centre de Paris. Cela permet de gagner du temps et de reculer l'échéance jusqu'en 2020 pour la question de l'école Saint-Germain. M. CALDAGUES ajoute que la mise en place de l'ARE nécessite des locaux différenciés. Les ateliers ARE se font aujourd'hui dans le réfectoire, dans les salles de classe, ce qui n'est pas bon pour les élèves. Au niveau pédagogique, la bibliothèque est la plus petite de Paris.

M. Baptiste BOUSSARD pense que Saint-Germain-l'Auxerrois détient des records en termes de superficie des bureaux, de la bibliothèque. Il manque un espace dédié aux services médicaux. Il ne parle même pas de la salle des maîtres, car ils peuvent à peine manger dedans. Cela lui semble assez dommage. Il tient à signaler, et il parle au nom des représentants de parents d'élève, le mépris dont ont fait preuve la Ville de Paris et ses services par rapport à toutes leurs demandes, et tous les rendez-vous qui ont été annulés sans motif. Les parents d'élèves devaient être contactés pour fixer un rendez-vous, mais s'ils ne relançaient pas, ils n'avaient pas de retour de la part de la Ville, si ce n'est ce courrier qui est une fin de non-recevoir. Il pense donc qu'ils ont été traités avec un grand mépris de la part de la Ville.

Pour Mme Catherine TRONCA, cette rentrée scolaire a été sereine. Elle souhaiterait simplement savoir si l'école de l'Arbre Sec a reçu un courrier concernant la piscine. Elle se demande si les enfants iront à la piscine ou non.

M. Jean-François LEGARET indique qu'aucun mail ni courrier n'ont été reçus. Il ne sait pas ce qu'il en est concernant l'école, mais il est acté que les enfants doivent retourner à la piscine cette année.

Mme Catherine TRONCA indique que la directrice n'a pas reçu de courrier.

M. Jean-François LEGARET confirme. Il se joint aux protestations émises sur l'abandon du projet d'agrandissement de l'école maternelle Saint-Germain-l'Auxerrois. Il pense qu'il s'agit d'une grande erreur, puisque les effectifs vont mécaniquement augmenter avec la mise en service des logements de la Samaritaine. Une promesse formelle avait été faite par l'adjointe à la Maire de Paris ici même. Ce projet est fortement soutenu par les parents. Il s'agit d'une opportunité qui ne se représentera pas. Cette école est très enclavée dans son bâti, elle n'a pas d'autre possibilité d'extension que cet immeuble dont la Ville est propriétaire. En termes de gestion patrimoniale de la part de la Ville de Paris, ce choix est totalement incompréhensible et indéfendable.

M. LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et propose de passer aux rapports présentés par M. Marc MUTTI. Les deux premières délibérations, DDCT 75 et 76 seront combinées. M. Marc MUTTI présentera ensuite la DDCT 77. Il propose de faire passer le vœu de Mme Catherine MATHON avant la délibération 012017065.

Projet de délibération 2017 DDCT 75 – États spéciaux d’arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d’animation et de gestion locales 2018

Projet de délibération 2017 DDCT 76 – États spéciaux d’arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ces projets de délibération.

M. Marc MUTTI rappelle qu’il s’agit de deux délibérations-cadre qui sont présentées chaque année en Conseil d’arrondissement. La délibération DDCT 75 détermine un cadre de référence de la répartition des dotations d’animation et de gestion locale pour 2018. Ce cadre fixe l’architecture du budget. Au sein de l’exposé des motifs de cette délibération, une critérisation complexe a pour résultante que le 1^{er} arrondissement est victime d’une forme de déni. Ces critères peuvent être, pour la dotation d’animation locale, de nature socio-économique, au regard des foyers fiscaux, et pour la DGL, les critères concernent les équipements transférés et sont également des critères socioprofessionnels. Une fois de plus, le 1^{er} arrondissement se retrouve donc lésé par rapport à ses voisins, avec un peu plus de 17 000 habitants la nuit et plus de 100 000 personnes le jour. Les dépenses de centralité de l’arrondissement ne sont pas prises en compte, ce qui a pour conséquence une forme d’injustice. L’Etat spécial de l’Arrondissement est corrélé au cadre fixé dans cette délibération et il ne correspond pas du tout à la nature réelle des dépenses de l’arrondissement.

M. MUTTI propose donc, comme l’année précédente, de ne pas prendre part au vote compte tenu de ce déni précisé plus haut. Il ne prendra donc pas part au vote concernant la DDCT 75 et il invite les membres du Conseil à faire de même.

En revanche, il suggère de voter favorablement la délibération DDCT 76. Cette délibération-cadre permet notamment au Conseil d’arrondissement d’engager des dépenses d’investissement sur des équipements non transférés, ce qui permet de gagner en fluidité sur cette partie de la dotation d’investissement. L’an dernier, M. MUTTI avait porté à la connaissance du Conseil la possibilité qui avait été offerte, sur la dotation investissement des conseils de quartier, de financer des jardinières place de Valois. Il s’agit d’un équipement non transféré qui a permis à l’Etat spécial de financer cette dépense d’investissement.

Sur la DDCT 75, M. MUTTI invite donc à ne pas prendre part au vote et à voter favorablement la DDCT 76.

Mme Catherine TRONCA souligne que tous les arrondissements du centre de Paris ont subi la même chose. Elle rappelle que le 1^{er} arrondissement est le moins peuplé et qu’il est donc logique que celui-ci bénéficie de moins de financements que les autres. Concernant la dotation d’animation locale, elle se demande si les élus et les autres personnes pourront faire partie de l’association culturelle de la mairie du 1^{er} arrondissement.

M. Marc MUTTI pense que Mme Catherine TRONCA fait référence au Comité municipal d’animation et explique qu’il est possible de faire des dons. Il s’agit d’une association à but non lucratif. Il est possible d’y adhérer à titre gratuit, aucune cotisation n’étant nécessaire.

M. Jean-François LEGARET propose de demander à la présidente de cette association de préciser les conditions d’adhésion. À ses yeux, toute association réside sur le principe de libre adhésion.

Concernant les arrondissements centraux, selon M. Marc MUTTI, il pense qu'il est difficile de comparer le 1^{er} arrondissement et le 4^e notamment, compte tenu de la dynamique économique du 1^{er} arrondissement. Plus de 100 000 salariés viennent dans le 1^{er} arrondissement tous les jours, ce qui n'est pas le cas du 4^e, et à un degré moindre du 2^e. Il existe de nombreux sièges sociaux, d'entreprises et d'activités connues qui sont un peu plus importantes. À son sens, il existe tout de même une rupture d'égalité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur le projet de délibération 2017 DDCT 75, par 2 voix Pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE). M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD ne prenant pas part au vote sur ce projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération 2017 DDCT 76.

Projet de délibération 2017 DDCT 77 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de délibération.

S'agissant de cette délibération, M. Marc MUTTI rappelle qu'elle est relative aux équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge et qu'elle concerne également l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018. Il s'agit d'un sujet important et récurrent, puisqu'il impacte l'Etat spécial, c'est-à-dire son budget, dont il constitue un préalable.

À l'échelle de la capitale, un nombre important d'équipements supplémentaires est enregistré chaque année. Or, depuis plusieurs années, Monsieur le Maire a demandé que deux équipements majeurs soient transférés à l'inventaire du 1^{er} arrondissement, le centre d'animation des Halles ainsi que le conservatoire du centre. Force est de constater qu'ils n'apparaissent pas dans la délibération DDCT 77. La loi de décentralisation de 1982 définissant les équipements de proximité indiquait que ceux-ci devaient avoir une vocation locale et un attachement à l'arrondissement. Ces deux équipements répondent à ces critères et devraient, par conséquent, entrer pleinement dans la critérisation des équipements de proximité du 1^{er} arrondissement. Par ailleurs, la délibération DDCT 77 mentionne, dans l'inventaire du 1^{er} arrondissement, la médiathèque de la Canopée. Or cet équipement à vocation métropolitaine ne répond pas à la définition que donne le CGCT des équipements de proximité.

De plus, cette année, M. MUTTI prend acte de la disparition de la Maison des associations du 1^{er} arrondissement et de sa transformation en Maison de la vie associative et citoyenne, commune au 1^{er} et au 2^e arrondissement. M. MUTTI laissera la parole à Mme Catherine MATHON sur ce cas spécifique.

Il propose de voter contre cette délibération DDCT 77 compte tenu de l'agrégat manquant, à savoir le conservatoire et le centre d'animation des Halles, de la présence de la médiathèque de la Canopée et de la disparition de la Maison des associations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis défavorable sur le projet de délibération 2017 DDCT 77, par 9 voix Contre (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE), au motif que cette proposition d'inventaire ne comprend ni le Conservatoire Mozart ni le Centre d'animation Les Halles-le Marais, comprend la Médiathèque de la Canopée qui ne répond pas à la définition que donne le CGCT des équipements de proximité, et acte la fusion de la Maison des associations du 1^{er} avec celle du 2^e dans une nouvelle Maison de la vie associative et citoyenne.

Vœu présenté par Mme Catherine MATHON, relatif au devenir de la maison des associations du 1^{er} Arrondissement

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine MATHON qui rapporte ce projet de vœu.

Mme Catherine MATHON indique qu'il s'agit d'un vœu qui concerne la réforme prévue par la Ville conduisant à la fusion des Maisons des associations.

Après avoir décidé de la fusion du 1^{er} arrondissement avec d'autres, Mme HIDALGO, maire de Paris, poursuit son œuvre de démantèlement en règle. C'est à présent la Maison des associations du 1^{er} arrondissement qu'elle dissout dans celle du 2^e.

Cette décision est à la fois illégale, infondée, irrationnelle et contraire à la volonté des associations concernées.

Elle est illégale car seul le Conseil d'arrondissement est compétent pour délibérer sur l'implantation d'une Maison des associations, équipement localisé inscrit à l'inventaire des équipements de l'arrondissement. Il s'agit de l'article L. 2511-16 du CGCT.

Cette décision est infondée : si les motifs budgétaires invoqués étaient réels, la MDA du 1^{er} arrondissement créée récemment serait parfaitement adaptée pour accueillir celle du 2^e aux locaux exigus. Aucune économie ne se dégage de cette réforme. Au contraire, une nouvelle implantation dans le 2^e arrondissement engendrera nécessairement des coûts. Cette réforme est donc à l'opposé de l'objectif affiché d'économies. Récemment, Monsieur le Maire a proposé à Mme HIDALGO une solution permettant d'agrandir les locaux actuels de la rue du Louvre grâce à l'opportunité offerte par la vacance des locaux mitoyens appartenant au même bailleur. La capacité d'accueil existante, voire agrandie, et la localisation centrale de la MDA en font le lieu idéal pour les associations. Mais il n'a pas reçu de réponse.

Par ailleurs, cette réforme est incohérente, car elle engendre une disparité de statuts. La MDA fusionnée ne serait plus gérée par le Conseil du 1^{er} arrondissement. Les associations se retrouveraient dans une situation d'inégalité de traitement puisqu'elles seront placées sous l'autorité directe de l'Hôtel de Ville, alors que celles des autres arrondissements (du 9^{ème} au 20^{ème}) resteraient des équipements de proximité et conserveraient les relations directes et naturelles avec leurs mairies d'arrondissement.

Enfin, cette réforme est contraire à la volonté des associations concernées. Le 17 mai dernier, un collectif de seize associations des 1^{er} et 2^e arrondissements est venu présenter au maire du 1^{er} arrondissement une pétition pour la sauvegarde de la MDA du 1^{er}. Cette pétition, signée par 258 membres associatifs, demande officiellement à la Maire de Paris de prononcer un moratoire sur la réforme des maisons des associations. Les auteurs de la pétition dénoncent l'absence de concertation, l'argument fallacieux d'économies budgétaires et s'opposent catégoriquement au nouveau statut des directeurs des maisons de la vie associative et citoyenne.

Mme MATHON rappelle que, en 2001, M. DELANOË, élu maire de Paris, promettait de doter chaque arrondissement d'une Maison des associations afin de favoriser le développement de la vie associative, pilier essentiel de la démocratie. Depuis 2012, la MDA du 1^{er} a vu se multiplier le nombre d'associations inscrites et les activités associatives dans le 1^{er} se sont multipliées. À cette occasion, Mme MATHON salue le travail remarquable accompli par Mme MOSBAH, la directrice, et son équipe.

En conclusion, selon Mme MATHON, cette réforme constitue de fait une fermeture de la MDA pour le plus grand préjudice des associations inscrites. Cette décision injustifiable ne lui semble animée que par la volonté acharnée de détruire cet équipement local et par une volonté de recentraliser les pouvoirs. Après la fusion-absorption du 1^{er} arrondissement, la disparition de cet équipement de proximité achève l'anéantissement de la démocratie locale. En raison de ces arguments, elle demande au Conseil d'adopter ce vœu.

M. Jean-François LEGARET remercie tous les pétitionnaires, qui sont nombreux, et les responsables associatifs qui se sont émus. Il trouve cela dommage. La directrice de la Maison des associations est, à ses yeux, remarquable et réalise un travail formidable. Il n'existe aucun argument sérieux, à son sens, ni pour la fusion des arrondissements, ni pour la fusion des maisons d'association. L'arrondissement perd en proximité et en qualité. Mme Catherine MATHON a suivi avec beaucoup d'attention les activités de la Maison des associations et M. LEGARET la remercie car elle se montre très attentive sur le devenir de cette MDA. Tant que l'irréparable n'est pas commis, le Conseil doit s'exprimer et émettre ce vœu pour essayer de faire en sorte que la mairie de Paris revienne sur cette décision très néfaste.

Mme Catherine MATHON ajoute que le bail de la MDA du 1^{er} arrondissement court jusqu'à fin 2019. La MDA peut donc rester dans les locaux jusqu'à cette date.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert des éventuelles questions sur le vœu et sur la précédente délibération.

Mme Catherine TRONCA ne comprend pas pourquoi M. Marc MUTTI refuse d'inscrire la médiathèque de la Canopée alors qu'il souhaite obtenir le conservatoire du centre. L'un et l'autre sont dans la même configuration à ses yeux. Il n'existe pas plus ou moins de proximité. Si le 1^{er} arrondissement peut gérer la médiathèque, cela montre qu'il est capable de le faire.

Pour M. Marc MUTTI, la médiathèque de la Canopée – et cela a été dit plusieurs fois par la Maire de Paris depuis 2014 – a une vocation métropolitaine. La plupart des outils périphériques à la médiathèque le sont aussi et ont été précisés comme tel par Mme HIDALGO. Quant au centre d'animation et au conservatoire, ils sont connus par les habitants comme étant des équipements de proximité, utilisés également par les habitants du 2^e ou du 3^e arrondissement, mais il n'est pas possible, à ses yeux, de comparer la médiathèque, qui est un outil francilien, avec le conservatoire.

Selon Mme Catherine TRONCA, il s'agit du même principe.

Concernant la fusion de la MDA, Mme Catherine TRONCA précise que la maison du 1^{er} arrondissement accueille celle du 2^e. Le premier lieu recherché dans le 2^e ne convenait pas. La MDA du 2^e deviendra donc une annexe de la MDA 1^{er} et 2^e, avec la directrice de la MDA du 1^{er} qui codirigera celle du 2^e arrondissement.

M. Jean-François LEGARET remarque qu'il n'a jamais reçu ces informations. Il existe donc, à ses yeux, une rétention d'informations à son égard et une diffusion très discriminée.

Mme Catherine MATHON rappelle qu'il leur avait été dit au mois de juin que la MDA du 1^{er} serait sauvegardée et que la réforme avait été mise en sommeil. Dans les faits, les choses ne se profilent pas de cette façon. Les locaux ne fermentaient probablement pas, mais les activités seraient déplacées dans la MDA du 2^e arrondissement, alors que les locaux ne sont pas du tout adaptés. Jusqu'à vendredi, il n'était pas du tout question que la MDA du 1^{er} accueille celle du 2^e. Mme MATHON pense donc que Mme Catherine TRONCA est très chanceuse et très privilégiée d'avoir ces informations. Si elles sont correctes, Mme MATHON s'en réjouit.

Mme Catherine TRONCA précise que le cabinet de Mme VERON a indiqué que Monsieur le Maire en avait été informé. La MDA du 2^e existera encore, mais la MDA du 1^{er} accueillera le 1^{er} et le 2^e arrondissement. Rien ne change par rapport aux statuts.

Mme Catherine MATHON constate donc qu'il existerait une fusion. Toutes les activités associatives seraient maintenues dans le 1^{er} arrondissement, qui est le lieu parfait et idéal, et la MDA resterait sous la hiérarchie de la mairie du 1^{er} qui aurait une relation directe. L'Hôtel de Ville ne chapoterait donc pas l'ensemble.

Pour Mme Catherine TRONCA, cela n'a jamais été l'Hôtel de Ville. La directrice de la MDA restera directrice.

Selon M. Jean-François LEGARET, cette discussion montre bien que ce vœu est utile, puisque des informations hautement confidentielles sont divulguées sans être parvenues jusqu'à lui. Il souhaite donc mettre ce vœu aux voix.

Mme Catherine MATHON aimerait tout de même être certaine que la MDA reste bien un équipement de proximité.

Mme Catherine TRONCA propose d'appeler Mme VERON pour confirmation.

Pourtant, si cet équipement est à cheval sur deux arrondissements, Mme Catherine MATHON se demande comment les choses vont se passer.

Mme Catherine TRONCA précise que la MDA du 1^{er} restera celle du 1^{er} arrondissement et que la MDA du 2^e deviendra une annexe, mais cela relève du 2^e arrondissement.

M. Marc MUTTI ne voit pas mention de tout cela dans la délibération DDCT 77. Le Conseil ne dispose pas d'éléments écrits. Le vœu est donc toujours valable.

M. Jean-François LEGARET laisse les membres du Conseil juges du fait que Mme Catherine TRONCA, élue minoritaire, détienne des informations qui ne sont pas communiquées au maire d'arrondissement.

Mme Catherine TRONCA rappelle qu'elle fait partie de la majorité, et qu'elle n'est minoritaire qu'au sein du Conseil d'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET souligne cependant qu'elle n'est pas maire d'arrondissement et qu'il n'est pas informé alors qu'il a des responsabilités.

Le Conseil d'arrondissement adopte le vœu présenté par Mme Catherine MATHON, relatif au devenir de la maison des associations du 1^{er} Arrondissement, qui demande que la Maire de Paris décide d'établir un moratoire pour permettre une consultation plus large et plus crédible préalablement à la mise en œuvre de ce projet de fusion et que l'opposition du collectif d'associations à la mise sous tutelle de l'Hôtel de Ville des directeurs des 16 établissements qui subsisteraient au terme de ces fusions soit entendue, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Contre (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Projet de délibération 012017065 – Inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge pour 2018

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de délibération.

Compte tenu du vote du vœu de Mme Catherine MATHON et des informations transmises, M. Marc MUTTI propose de voter cette délibération du Conseil d'arrondissement qui reprend l'inventaire des équipements tels que figurant sur la liste annexée au projet de délibération DDCT 77, augmentée du centre d'animation des Halles le Marais et du conservatoire Mozart, avec le maintien d'une maison des associations dans le 1^{er} arrondissement, et liste diminuée de la médiathèque de la Canopée. Il invite donc à voter favorablement cette délibération du Conseil d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement adopte le projet de délibération 012017065, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Contre (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Projet de délibération 2017 DAC 165 – Subvention (4.377.000 euros) et avenant avec l’association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine MATHON, qui rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre de la politique musicale, Mme Catherine MATHON indique que la Ville de Paris souhaite apporter son soutien à l’association Théâtre Musical de Paris-Châtelet dont le siège social se situe au 2 rue Edouard Colonne dans le 1^{er} arrondissement et est présidé par M. Sébastien BAZIN. L’association Théâtre Musical de Paris-Châtelet assure la gestion du théâtre du Châtelet qui est de renommée nationale. Mme MATHON rappelle que la programmation est tout à fait exemplaire ces dernières années, que de nombreux succès se sont enchaînés et que la direction assumée par Jean-Luc CHOPLIN pendant une douzaine d’années a été d’une grande qualité. Le théâtre est fermé actuellement. La nouvelle saison débutera en septembre 2019. Le montant de la subvention demandée est de 4 377 000 euros, en complément d’une subvention de fonctionnement déjà versée au mois de décembre l’année dernière.

Mme MATHON invite donc à émettre un avis favorable à cette subvention de fonctionnement.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable à l’unanimité sur ce projet de délibération. M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote en sa qualité d’administrateur de cette association.

Projet de délibération 2017 DAC 341 – Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim’

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Martine FIGUEROA, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Martine FIGUEROA rappelle que cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre le conservatoire Mozart et l’association Actis. Elle demande aux membres du Conseil de voter pour. Le conservatoire Mozart s’engage à donner trois concerts ou spectacles par année scolaire au centre Paris Anim’ Les Halles le Marais. Une communication mutualisée sera mise en place, ce qui lui semble très important. Des réunions d’information seront programmées au moment des inscriptions. Ce sera l’occasion d’expliquer sous quel aspect ces deux offres peuvent être complémentaires, c’est-à-dire le conservatoire pour ceux qui veulent faire de la musique à haut niveau et le centre d’animation Les Halles pour les enfants qui n’auraient potentiellement pas eu de place au conservatoire.

Mme FIGUEROA invite donc à voter favorablement cette convention.

Mme Catherine TRONCA souhaiterait visiter le centre.

M. Jean-François LEGARET accepte d’organiser une visite pour les membres du Conseil d’arrondissement.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable à l’unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DAC 686 – Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine MATHON, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine MATHON indique que cette délibération concerne l’attribution de subventions à plusieurs établissements parisiens. Le premier arrondissement est concerné pour l’association du Forum des images. Cette association existe depuis 1980. Il s’agit d’une institution cinématographique majeure de la capitale. Elle réalise plus de 2 000 projections et elle constitue un lieu de mémoire audiovisuelle de Paris très important.

Mme MATHON rappelle que des ateliers « Paris, je me souviens » sont organisés et permettent aux habitants de visionner des documentaires historiques. Une séance avait notamment été projetée pour les membres du conseil de quartier des Halles. Pour mener à bien ses missions, l'association du Forum des images doit réaliser des travaux pour pouvoir améliorer l'ensemble de ses services. Cette subvention d'équipement d'un montant de 300 000 euros doit permettre de réaliser ces améliorations.

Mme MATHON invite à donner un avis favorable pour l'attribution de cette subvention d'investissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération. M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote en sa qualité d'administrateur de l'association Forum des images, qui est partenaire de cette opération.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui rapporte les 5 projets de délibération suivants.

Projet de délibération 2017 DASCO 15 – Divers lycées municipaux parisiens – Subventions (20.091 euros)

M. Emmanuel CALDAGUES précise qu'il s'agit d'une subvention de 10 631 euros au lycée municipal d'enseignement professionnel Pierre LESCOT dans le 1^{er} arrondissement pour la création d'une salle informatique. Il confirme que cela est bien le cas même si, dans l'exposé des motifs, il est prévu de réaliser des travaux de sécurité. Il s'agit bien d'un projet pédagogique. M. CALDAGUES rappelle que le lycée dispose déjà de quatre salles informatiques, mais qu'il a besoin d'une cinquième salle pour assurer l'enseignement et l'usage de l'informatique dans les meilleures conditions. Il propose au Conseil un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DASCO 125 – Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56 472 euros) et subventions d'équipement (84 894 euros)

M. Emmanuel CALDAGUES indique qu'il s'agit d'une subvention complémentaire de fonctionnement concernant le lycée municipal Pierre LESCOT. Son montant est de 2 148 euros pour payer la taxe de balayage qui n'était pas prévue dans la dotation globale de fonctionnement à l'origine. M. CALDAGUES propose un avis favorable pour que le lycée puisse payer sa taxe de balayage.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DASCO 127 – Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1 000 183 euros)

M. Emmanuel CALDAGUES note qu'il s'agit de la dotation globale de fonctionnement pour 2018. Le lycée Pierre Lescot et les douze lycées municipaux parisiens vont se retrouver sous la tutelle de la région à partir de 2020. Il s'agit d'une période de transition. Ces lycées étaient rattachés à la mairie, à la municipalité et ils sont en cours de rattachement à la région. Il s'agit d'EPL. Pour ce faire, ils ont un budget propre qui est voté lors des conseils d'administration des lycées auxquels la mairie participe. Le budget est alloué par la Ville de Paris, principalement, qui peut ajouter des subventions exceptionnelles. Il s'agit ici d'une subvention d'un montant de 60 398 euros dont les modalités de calcul sont indiquées dans le projet de délibération. Il propose un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération 2017.

Projet de délibération 2017 DASCO 74 – Lycées municipaux – Subventions (67 044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M. Emmanuel CALDAGUES précise qu'il s'agit d'actions ponctuelles de développement de projets éducatifs pour le lycée. Son montant est de 4 255 euros. Il peut aller jusqu'à 5 827 euros selon les lycées. Le lycée va lancer des opérations culturelles avec des partenariats avec le Louvre et la Comédie française, et des questions concernant la mémoire, puisqu'une visite sera organisée cette année à Auschwitz. Il propose un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DASCO 87 - Caisse des Écoles (1^{er}) – Subvention (17 561 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

M. Emmanuel CALDAGUES indique qu'il s'agit de la subvention qualité qui est une petite part de la subvention globale de la Caisse des écoles, la grosse subvention étant la subvention de restauration examinée avant l'été.

Une subvention de 17 561 euros est proposée. Elle est quasiment identique à l'année précédente, sachant que cette subvention a sensiblement baissé depuis deux ans, alors même que cette subvention est censée récompenser les efforts en termes de qualité des denrées et de formation et que la Caisse des écoles a fait des efforts tous les ans pour améliorer ces deux critères. Par exemple, la mairie a pris l'engagement de faire une offre encore plus élargie concernant les fruits bio, ainsi que les fruits et légumes qui proviennent de l'agriculture locale. Dans la part d'alimentation durable, la part des produits bio est améliorée puisqu'elle est à présent d'un niveau assez important dans les repas servis aux écoliers du 1^{er} arrondissement. Des efforts ont été réalisés aussi en termes de formation.

M. CALDAGUES remarque également qu'un tri des déchets a été mis en place dans les écoles élémentaires et au collège, avec des déchets qui sont recyclés. Malgré tous ces efforts, la subvention est pratiquement identique à l'année précédente. Le système est un peu pernicieux puisque cette subvention ne doit pas dépasser 3 % de la subvention de restauration, or la subvention de restauration a baissé parce que les effectifs ont baissé. Les enfants sont un peu moins nombreux à la cantine. La Ville majore toujours les participations familiales même si elles rétrocèdent ce qu'elles doivent. Ceci fait baisser mécaniquement la subvention qualité.

Aux yeux de M. CALDAGUES, cela est dommage parce que les critères qui doivent aboutir à une amélioration de la qualité et de la formation ne jouent pas leur rôle avec le plafonnement des 3 %. Il propose tout de même un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DDCT 65 – Subventions fonds du Maire (4 500 euros) à 2 associations (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI rappelle que les fonds du Maire sont abondés par les quêtes lors des mariages ou par des dons spontanés, par 75 % des recettes provenant des droits de tournage et de mise à disposition des locaux municipaux. Dans ce cadre, Monsieur le Maire a souhaité que des subventions soient attribuées à deux associations, domiciliées dans le 1^{er} arrondissement et ou qui mènent des actions dans cet arrondissement.

La dépense envisagée aujourd'hui correspond à 4 500 euros. 2 000 euros sont attribués à l'association sportive et artistique des Sapeurs pompiers de Paris. Il s'agissait de financer le voyage à New York de quatre sapeurs pompiers du 1^{er} arrondissement qui participaient au Marathon de New York. La mairie va donc participer à hauteur de 2 000 euros à ce financement. M. MUTTI rappelle, concernant les sapeurs pompiers du 1^{er} arrondissement, que la Mairie du 1^{er} a attribué 3 000 euros sur la dotation d'animation locale pour l'organisation du bal des pompiers des 13 et 14 juillet derniers.

2 500 euros sont également attribués au Comité municipal d'animations culturelles du 1^{er} arrondissement qui a pour objet d'assurer des événements et des manifestations culturelles de qualité aux habitants du 1^{er} arrondissement. Ce comité a été créé en 1983 et il est présidé par Mme Carla ARIGONI. Aux yeux de M. MUTTI, le Comité municipal d'animations culturelles du 1^{er} arrondissement a véritablement une activité exceptionnelle, digne d'une activité d'une Ville de plein exercice. Compte tenu du volume d'activités et de la qualité des prestations de Mme Carla ARIGONI et de son équipe de bénévoles à la mairie du 1^{er} arrondissement, la liste des événements organisés est très longue. M. MUTTI cite par exemple le Festival de la diversité culturelle, en partenariat avec l'UNESCO, la journée mondiale du jazz, les nuits musicales du 1^{er} à l'oratoire du Louvre et à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sans oublier la promotion faite à de nombreux artistes méconnus et les multiples conférences organisées ici à la mairie du 1^{er}. M. MUTTI rappelle que le Conseil a déjà voté une subvention de 10 000 euros au Comité municipal d'animations. Mme Catherine MATHON avait présenté cette subvention au mois de mai. Elle était destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers, des crédits d'animation ou crédits Bloche.

M. MUTTI propose de voter ces 4 500 euros pour ces deux associations bien connues.

Concernant le travail de Mme Carla ARIGONI, Mme Catherine MATHON ajoute qu'elle accomplit et organise des événements qui dépassent presque le 1^{er} arrondissement par l'ampleur et par la richesse de sa programmation. Elle salue donc l'action et l'activité du Comité municipal. M. Jean-François LEGARET se joint à ces compliments.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DEVE 118 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que la présente délibération a pour objet décisif de renouveler l'opération de distribution de sachets gratuits de bulbes et de grains aux Parisiens. Cette opération, nommée « Des bulbes et des graines à tous les étages », a vocation à favoriser le développement du végétal dans les espaces privés, visibles depuis l'extérieur (fenêtres, balcon, terrasse, etc.). Pour la prochaine édition, la Ville prévoit de distribuer 40 000 sachets de bulbes à partir du 21 octobre, puis 50 000 sachets de graines de variétés différentes début 2018. Dans le 1^{er} arrondissement, la précédente édition a rencontré un très franc succès puisque le stock de bulbes et de graines a été emporté en une semaine et c'est pourquoi il propose de rendre un avis très favorable sur ce projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DFA 70 – Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE précise qu'il s'agit de prolonger de dix-huit mois une convention de 2005 qui arrive à échéance dans quelques jours, par laquelle la Ville autorise la société JC Decaux à installer et à exploiter des colonnes et des mâts porte-affiches. Il s'agit d'un mobilier urbain dont l'utilisation est très encadrée, puisque les colonnes sont réservées à l'annonce des spectacles ou des manifestations culturelles, tandis que les mâts porte-affiches sont réservés à l'annonce de manifestations économiques, sociales, culturelles, sportives, etc. Des contraintes de calendrier sont invoquées, liées notamment au renouvellement de plusieurs contrats emblématiques de mobilier urbain de la Ville, tels que les mobiliers urbains d'information, le Vélib', les kiosques à journaux, les journaux électroniques d'information, etc., ainsi qu'un nouveau contexte réglementaire réformant le droit de la propriété des personnes publiques. Ces évolutions conduiraient les services de la Ville à envisager la prolongation de l'actuelle convention d'occupation domaniale.

À la lecture de ce projet de délibération, M. MARTIN-LALANDE remarque que l'avenant de prolongation proposé est un avenant de compensation ou de confort. Ce type d'avenant de prolongation est désormais interdit, sauf administration de la preuve qu'il n'était pas possible de faire autrement que de prolonger.

M. Jean-François LEGARET ajoute que l'ordonnance du 19 avril 2017 rend aujourd'hui ces avenants de prolongation - dont la Ville a fait un usage intempestif - quasiment impossibles. Il se félicite de voir que ces avenants de prolongation seront désormais rendus – sauf cas rarissime – impossibles.

Par conséquent, pour anticiper sur la nouvelle réglementation à venir, M. Nicolas MARTIN-LALANDE propose au Conseil de s'abstenir sur ce projet de délibération.

Mme Catherine TRONCA pense qu'il vaut mieux avoir une prolongation de dix-huit mois plutôt qu'une absence de gestion. Cela lui semble plus raisonnable.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE regrette cependant que cela n'ait pas été anticipé.

Mme Catherine TRONCA ajoute que cela a été voté récemment.

M. Jean-François LEGARET précise que, pour les conventions, les marchés, les DSP, il se bat systématiquement, dans le cadre de ses activités d'élu minoritaire dans ces commissions, contre tous les avenants de prolongation, dont il est fait un abus. Il rappelle que, lorsqu'une convention est prolongée d'un an, il est interdit à la concurrence de s'exprimer. Cela ne lui semble donc pas sain. Il se félicite de la publication de l'ordonnance du 19 avril 2017 qui va dans le sens des combats qu'il a pu mener depuis plusieurs années. Il a pour habitude de dire que, lorsque la Ville est obligée de présenter un avenant de prolongation, cela signifie que le rétro-planning n'a pas été fait dans de bonnes conditions. La procédure de renouvellement aurait dû être lancée plus tôt. Des exceptions peuvent exister, mais il trouve que les arguments dans le cas présent ne sont pas très consistants. M. LEGARET en avait parlé avec le rapporteur, et il approuve sa proposition d'abstention sur cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur ce projet de délibération, par 2 voix Pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 9 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD).

Projet de délibération 2017 DU 188 - Réaménagement du quartier des Halles (1^{er}) – Approbation de trois conventions constitutives d'un groupement de commandes pour la maintenance technique des ouvrages, équipements et réseaux

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que cette délibération a pour objet d'approuver trois projets de convention constitutifs d'un groupement de commande, de prestation d'analyse d'air, de maintenance des extincteurs et de prestation d'exploitation et de maintenance technique générale du nouveau forum des Halles. M. MARTIN-LALANDE rappelle que la SemPariSeine gère, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, ces trois marchés.

Ce projet de délibération n'appelle pas d'observation particulière de sa part, mais il souhaite profiter des prestations d'analyse d'air mentionnées pour évoquer les récentes émanations de gaz qui se sont produites à plusieurs reprises fin août rue Rambuteau au niveau du numéro 96. Il s'agissait d'hydrogène sulfuré. C'est un gaz incolore dont l'odeur est caractéristique d'œufs pourris et qui se détache des matières organiques en décomposition. Étant plus lourd que l'air, il s'accumule dans les parties basses non ventilées, par exemple les égouts ou les caniveaux. L'hydrogène sulfuré est un gaz toxique qui est susceptible de former avec l'air une atmosphère explosive. Certains riverains, et notamment Mme Françoise FILOCHE qui en est voisine, ont indiqué percevoir une telle odeur depuis de très nombreuses années, avec des concentrations moindres. S'agissant d'un enjeu à la fois sanitaire et sécuritaire, la mairie a demandé au commissariat central du 1^{er} de réquisitionner l'ensemble des services publics concernés afin de les mobiliser pleinement et dans les meilleurs délais sur la recherche de la source précise de ces émanations et la prise des mesures d'une solution rapide et durable.

En conclusion, M. MARTIN-LALANDE propose de rendre un avis favorable sur ce projet, en demandant à la Ville de Paris de tenir et de faire tenir le Conseil du 1^{er} arrondissement parfaitement informé à la fois de l'identification des causes et de l'élaboration des solutions à ce récent problème car, depuis la fin du mois d'août, il n'a pas eu de plus amples informations.

Mme Catherine TRONCA s'interroge sur les informations fournies.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique justement qu'aucune information n'a été donnée. Il suggère donc à la Ville de mieux tenir informé le Conseil.

Mme Catherine TRONCA relate les propos de Mme Françoise FILOCHE qui indiquait que cela provenait peut-être d'un moteur qui a été arrêté par Unibail. Ce problème lui semble effectivement très important.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE ajoute que ce problème est ancien et qu'il est désormais davantage concentré. Le niveau de concentration de la fin du mois d'août était véritablement très dangereux et un certain nombre de riverains ont compris que les maux de tête particulièrement aigus qu'ils pouvaient avoir étaient peut-être imputables à cet hydrogène sulfuré. Il faut donc suivre cela attentivement, à son sens.

Mme Catherine TRONCA relève également les défauts de pente dans les égouts. À son sens, il faudrait donc obtenir un bilan précis.

M. Jean-François LEGARET note que Mme Françoise FILOCHE, à la suite de cet épisode, lui avait indiqué que cela faisait longtemps qu'elle ressentait des gênes et des odeurs très désagréables qui proviennent des sous-sols de son immeuble.

Mme Catherine TRONCA remarque que le Père tranquille met des bâches en plastique sur toutes les bouches d'égout pour ne pas incommoder les consommateurs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DU 208 – Indemnisation de la Sarl ELHARROJO (enseigne « Vent du sud ») sur proposition de la Commission de Règlement Amiable, dans le cadre du projet de réaménagement du Forum des Halles (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI rappelle que la Commission de règlement amiable a été mise en place par le Conseil de Paris en 2010 aux fins d'examiner les demandes d'indemnisation des entreprises situées dans le périmètre de l'opération de réaménagement des Halles de Paris, en y intégrant par ailleurs les rues adjacentes. Cette Commission, à laquelle M. MUTTI participe, a octroyé 7 000 euros au commerce bien connu Vent du sud, en place depuis 1983. Les services techniques ont reconnu qu'il existait un passage quotidien de camions et une visibilité légèrement réduite par des grilles à l'été 2016, avec une perte de commercialité. Cette subvention a été votée pour une indemnisation à hauteur de 7 000 euros, qui a été acceptée par le gérant, M. BOUER. M. MUTTI ne peut donc que s'en féliciter.

Le terme « bienveillant » est souvent employé mais, à son sens, un constat a été fait de cette perte de commercialité, il ne s'agit donc pas d'un geste très généreux, mais c'est plutôt la moindre des choses. Il aurait aimé que cette bienveillance s'applique depuis cinq ans à de nombreux commerces et commerçants dans le périmètre des Halles, voire dans les rues adjacentes telles que mentionnées dans la délibération, bien plus tôt.

M. MUTTI invite les membres du Conseil à voter cette délibération au motif d'indemniser la société ELHARROJO, enseigne « Vent du Sud » à hauteur de 7 000 euros.

Mme Catherine MATHON précise que plusieurs commerces ont subi des nuisances et un préjudice dans leur activité commerciale. Elle se demande donc pourquoi cette société a été indemnisée et pas d'autres.

M. Marc MUTTI rappelle qu'un changement de président a eu lieu, avec peut-être un changement de regard par rapport à ces commerces et à leur situation. Une perte assez lourde de chiffre d'affaires a été constatée en 2016, avec plus de 26 % de perte de chiffre d'affaires en l'espace de quelques mois. Cela peut constituer un critère qui explique l'accord de la Commission de règlement amiable et le montant de 7 000 euros. Effectivement, M. MUTTI s'est longtemps battu avec le précédent président de cette commission pour obtenir des subventions, y compris dans des rues qui se situent juste à côté de l'espace des Halles, mais celui-ci a toujours refusé systématiquement, au motif que la perte de chiffre d'affaires n'était pas avérée, que cela n'était pas dans le périmètre directement, etc. L'approche était donc plus impressionniste. M. MUTTI espère que cette décision fera jurisprudence pour la fin du chantier.

Mme Catherine TRONCA approuve les propos de M. MUTTI. S'agissant de cette enseigne, elle existe depuis très longtemps, ce qui constituait un argument important. Elle était également aux premières loges par rapport aux travaux et elle est unique. Ce n'est pas une grande marque. Cela a donc fait partie des critères. Mme TRONCA se souvient que la Présidente avait proposé 7 000 euros, alors que 15 000 euros avaient été demandés. Il lui semblait qu'un compromis avait été trouvé pour 10 000 euros. Elle s'interroge donc sur les 7 000 euros.

M. Marc MUTTI se rappelle qu'une demande avait émané de la Chambre de commerce à hauteur de 10 000 euros. Des négociations avaient eu lieu, mais il ne se souvient pas d'être monté à 15 000 euros. Il lui semble que 10 000 euros avaient été demandés pour obtenir 7 000 euros.

Mme Catherine MATHON précise que sa question n'était pas une contestation de l'indemnité, au contraire, elle pense que celle-ci est tout à fait justifiée. Elle souhaitait uniquement savoir pourquoi d'autres commerçants n'avaient pas bénéficié de cette mesure.

Mme Catherine TRONCA répond que cela dépend de certains critères, du périmètre et du changement de Président.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2017 DU 203 – Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1^{er} et 2^e)

M. Jean-François LEGARET indique que cette communication n'est pas suivie d'un vote. Il s'agit d'un texte assez dense dans lequel la Maire de Paris nous rappelle l'origine, l'histoire et l'évolution de ce grand projet de réaménagement du quartier des Halles. C'est une nouvelle communication après celle qui a

été présentée au Conseil de Paris les 7 et 8 juillet 2014. Ce texte actualise ce qu'il s'est passé depuis trois ans.

Il mentionne tout d'abord l'état d'avancement des travaux. L'opération d'aménagement sera achevée, si tout se passe bien, d'ici la fin de l'année 2018. Quelques travaux et finitions restent à réaliser, notamment la verrière de la Canopée. M. LEGARET rappelle que cette toiture n'est pas étanche et, en cas de précipitations importantes, des projections d'eau très lourdes surviennent. Des travaux importants d'étanchéité, de drainage des eaux de pluie vont être entrepris. La livraison de la dernière partie du jardin se fera également d'ici la fin du premier trimestre 2018. Le réaménagement des voiries de surface, en coordination avec les services de la DVD se poursuivra jusqu'à mi 2018. Sur ce sujet, M. le Maire donnera la parole à M. MARTIN-LALANDE qui fera part des derniers chiffres actualisés sur les budgets consacrés à ces travaux de voirie. Il rappelle qu'une réunion s'était tenue au Théâtre du Châtelet et il avait été annoncé que les travaux avaient été fortement rabotés. Depuis lors, les nouvelles se sont encore aggravées. Le réaménagement de la porte du pont Neuf est en cours, avec notamment la rénovation des sols. La rénovation du pôle d'échange RER Châtelet-Les-Halles est poursuivie par la RATP, en souterrain, sur les espaces de circulation, avec des locaux qui restent à aménager.

M. LEGARET renvoie les membres du Conseil aux tableaux colorés en bleu qui font un bilan assez exhaustif et sincère des marchés attribués depuis juillet 2014. Il note que le compte des avenants et marchés complémentaires, qui ont été attribués et conclus depuis 3 ans, atteint la centaine, 103 très exactement.

Concernant le bilan d'avancement des marchés, un tableau reprend les coûts des différents marchés et avenants qui, nous dit-on, restent dans l'enveloppe globale. Cette enveloppe globale est rappelée dans la fiche qui est jointe et dans l'annexe budgétaire. Il y est écrit que tout va bien, puisque le budget reste dans l'enveloppe qui avait été actualisée en 2014 à 918 millions HT. Il est rappelé que des évolutions ont été constatées, notamment pour la Canopée avec + 5 %, pour les voiries de surface avec - 16 %. En réalité, la diminution est bien plus forte que cela : les travaux de voiries de surface ne sont pas tous imputés au budget de l'opération des Halles, cela va bien au-delà et c'est prélevé sur le budget de la Direction de la voirie.

La Ville nous dit alors aujourd'hui que tout va bien et que l'on reste dans l'enveloppe de 918 000 000 € HT, soit environ 1,1 milliard d'€ TTC. On nous dit également qu'il y avait une provision de travaux pour imprévus de 30 millions d'euros dont on a consommé, semble-t-il, à peu près la moitié puisqu'il resterait à peu près 16 millions sur ces 30 millions d'euros.

Mais M. Jean-François LEGARET souhaite reprendre les chiffres qui ont été annoncés sur le coût de l'opération des Halles depuis 2002, date du lancement de l'opération. Il indique qu'après avoir dit dès 2009 que le coût global dépasserait le milliard, il avait été à l'époque vivement critiqué. Or, il ne s'est pas trompé !

Le premier chiffre annoncé en 2002 était de 1 million, mais ne concernait pas le projet lui-même mais le travail des équipes chargées de faire des premières propositions. Ensuite, lors de la conférence de presse de Bertrand DELANOË du 15 décembre 2004, le projet a été chiffré à 200 millions. Lors du marché subséquent attribué à David MANGIN, il est passé à 314 millions. Lorsque la Commission d'enquête sur les Halles a été réalisée en 2009, le budget a été actualisé à 656 millions. Il est donc passé brutalement de 200 à 656 millions. Lorsque, pour le pôle transport, 130 millions ont été ajoutés, le coût global de l'opération était alors fixé, en 2009, à 760 millions. Il a été actualisé en 2010 en passant à 802 millions, pour aboutir, en 2014, à 918 millions, avec une subtilité qui est celle-ci : les chiffres précédents étaient des chiffres TTC alors que les 918 millions sont HT. Lorsque M. LEGARET a dit que le budget dépasserait le milliard, il a été vivement critiqué, or il était même en fait un peu en dessous de la réalité.

M. le Maire a retrouvé la conférence de presse de Bertrand DELANOË annonçant l'attribution du marché à David MANGIN le 15 décembre 2004. La question posée par un journaliste est la suivante : « Est-ce que nous pouvons faire beau et pas cher ? » La réponse de Bertrand DELANOË est celle-ci : « Beau et pas cher, non. Il se trouve que c'est le projet le moins cher, mais ce n'est pas fini. Il est à 200 millions d'euros, ce qui est très raisonnable. Je vous signale que le budget annuel de la Ville de Paris est de 7 milliards d'euros, c'est donc très raisonnable. Cela étant dit, nous avons beaucoup d'ambition, il n'est donc pas exclu qu'avec l'ambition que nous avons – notamment pour faire se rejoindre préservation du patrimoine, reconquête de l'espace, le fait de recoudre le tissu urbain, mais aussi la naissance d'œuvres nouvelles d'aujourd'hui – le coût évolue. Nous ne savons pas. » Effectivement, M. Jean-François LEGARET

confirme que le coût a évolué puisque 200 millions étaient un chiffre très raisonnable, mais il est aujourd'hui de 1,1 milliard. Cela se passe de commentaires, à ses yeux.

M. LEGARET mentionne cela aujourd'hui car ces chiffres ne sont pas des données lancées au hasard. Il signale qu'une enquête de la Chambre régionale des comptes est en cours sur l'opération des Halles et sur son coût.

À la demande des magistrats de la Chambre régionale, M. le Maire a été longuement interrogé. Il s'est efforcé de donner des éléments objectifs, ce qui l'a conduit à rechercher ces notes historiques de reconstitution des coûts d'objectif de l'opération des Halles. Il s'agissait de montrer le dérapage, mais il existe pire que cela, à son sens. M. LEGARET avait émis une revendication forte à l'origine, appuyée par des riverains et des associations locales, à savoir que cette opération soit aussi accompagnée d'une revalorisation de l'état de la chaussée, notamment de la zone piétonne qui était déjà en très mauvais état, et que des budgets complémentaires soient prévus. Non seulement ces budgets complémentaires n'ont pas été accordés, mais les budgets qui avaient été indiqués n'ont cessé d'être rabetés. M. le Maire cèdera la parole à M. MARTIN-LALANDE qui va donner les derniers chiffres dont il a eu connaissance. Tout cela lui semble assez préoccupant. Pour M. LEGARET, il est bien d'avoir une communication qui affirme que cette opération est naturellement exemplaire, mais il a hâte qu'elle soit terminée et il espère que, à la fin de l'année prochaine, le chantier sera achevé. Il restera à tirer des leçons sur le coût très pharaonique à la charge du contribuable parisien de cette opération.

Il conclut en disant qu'il s'est longtemps plaint auprès du Maire de Paris et dans toutes ses prises de parole du fait que cette opération était une opération très lourde de restructuration du cœur de la ville et qu'elle n'était pas accompagnée d'un projet fort, ambitieux pour la ville, en dehors de la place et de quelques projets qui sont intéressants. Il manquait, à son sens, une grande idée. Il constate néanmoins que l'arrivée de la Fondation Pinault donne un véritable sens à cette opération et cela en change un peu la nature. Il s'en réjouit donc pour l'opération des Halles, pour le quartier, pour Paris et pour la vitalité, le supplément d'âme qu'apportera cette collection au cœur de la ville.

M. LEGARET cède la parole à M. MARTIN-LALANDE.

En matière d'aménagement, comme ailleurs, il faut distinguer les paroles et les actes, la communication et le budget. M. Nicolas MARTIN-LALANDE souhaite partager deux observations sur l'évolution du coût de l'opération de réaménagement, évolution qui est emblématique. D'un côté, le coût de la Canopée a évolué entre juillet 2014 et juin 2017 de 238 à 249 millions d'euros, soit une augmentation de 11 millions d'euros. De l'autre côté, le coût de réaménagement des voiries de surface a évolué depuis juillet 2014 de 19 à 16 millions d'euros, soit une diminution de 3 millions d'euros qui correspond à - 16 %. Mais cette diminution n'était pas la première, puisque le budget alloué au réaménagement des voiries avait déjà évolué de 28 à 19 millions d'euros entre 2010 et 2014, c'est-à-dire une précédente diminution de 9 millions d'euros, soit - 33 %. Pour résumer, entre 2010 et 2017, ce budget a finalement évolué de 28 à 16 millions d'euros, c'est-à-dire une diminution de 12 millions d'euros, ou - 43 %. Autrement dit, cela équivaut à une division par deux du budget initialement promis aux habitants et aux commerçants du quartier des Halles. La conséquence très directe de cet arbitrage défavorable aux riverains, que la Ville ose qualifier, dans sa délibération, de « conjoncture favorable », est qu'il s'agit d'un projet de réaménagement des voiries de surface qui ne tient aucune de ses promesses initiales, puisqu'il manque d'ambition dans son périmètre, certaines voies n'étant tout simplement pas traitées et oubliées, comme dans sa qualité, puisqu'il revient principalement à bitumer les voies pavées de la zone piétonne. Cette évolution budgétaire est tristement symptomatique d'un projet de réaménagement qui, au fil des ans, a tourné le dos aux habitants et aux commerçants du quartier des Halles. Cela conduit à avoir d'un côté un décor – avec l'inauguration en grande pompe de la Canopée le 5 avril 2016 en l'absence des riverains, habitants et commerçants – et de l'autre côté un envers du décor, avec la poursuite des travaux de voirie, au mieux jusqu'à l'été 2019, mais il n'est pas improbable que cela dérape au-delà, et dans une version dégradée aux dépens des riverains, habitants et commerçants. Ce chantier aura duré plus de huit ans, soit à peu près 1/10^e d'une espérance de vie moyenne, sans que les riverains ne perçoivent la moindre compensation.

Pour terminer sur une note plus constructive, M. MARTIN-LALANDE s'interroge sur ce qu'il est possible d'envisager. Il rappelle que la provision pour aléas s'élève à 16 millions d'euros. Or, à ce stade d'avancement des travaux, la probabilité d'aléas est logiquement moindre. Cette provision pourrait donc

servir à renflouer le budget alloué au réaménagement des voiries de surface des Halles pour qu'il retrouve son ambition initiale en termes de périmètre et de qualité.

Pour M. Jean-François LEGARET, ces précisions sont effectivement importantes. Il aurait été assez logique, à ses yeux, car nombreux l'ont demandé, que dans la phase d'achèvement de cette opération des Halles, les riverains aient une compensation. Au lieu de cela, des réparations vont être faites avec des matériaux très inférieurs aux matériaux existants, avec du bitume noir à la place des dalles de granit, et cela constituera le solde de tout compte.

M. Baptiste BOUSSARD ajoute, concernant les riverains et les commerçants du quartier des Halles, que les conséquences du chantier sont assez dramatiques puisque, effectivement, le quartier aura subi pendant plus de huit ans un chantier qui a créé d'énormes nuisances pour tout le monde pour aboutir à une Canopée qui est un centre commercial qui a été agrandi et qui vient créer de nouvelles nuisances puisqu'il est utilisé comme salle de spectacle à ciel ouvert sans demander l'accord de personne. Il sait que M. Jean-François LEGARET leur a déjà écrit à ce sujet-là, mais il souhaite une nouvelle fois attirer son attention sur ce sujet, parce qu'il s'agit d'une véritable pollution sonore pour tous les riverains. L'acoustique de la Canopée n'a pas été étudiée pour cela. Lorsqu'un concert à ciel ouvert est organisé en pleine journée ou en début de soirée, cela lui semble tout à fait insupportable.

M. Jean-François LEGARET note également qu'il existe un effet de réverbération sonore très forte et assez violente. À ses yeux, il faudrait obtenir une charte d'usage de cette Canopée pour que tout ne soit pas autorisé. Il va de soi, cependant, que beaucoup de personnes y viennent sans autorisation, mais la police a les moyens d'intervenir. Des formations sont autorisées, néanmoins, alors qu'elles ne sont pas adaptées. Le jour de l'inauguration, un fond sonore avait été choisi, suivi d'un mini feu d'artifice qui avait à la fois fait suffoquer et assourdi les participants, parce que les fumées s'évacuaient très mal et que le bruit écorchait les oreilles.

M. Baptiste BOUSSARD relève également le sport du dimanche matin avec des personnes qui hurlent dans des micros, à partir de 10 heures du matin.

M. Jean-François LEGARET pense qu'il faudrait réfléchir à tout cela avec les conseils de quartier pour obtenir des propositions de charte d'usage de la Canopée. Cela lui semble important.

M. Baptiste BOUSSARD ajoute qu'il existe un phénomène nouveau, celui des bouchons sur la rue du pont Neuf, la rue Berger, puisqu'un sens de circulation a été modifié entre la rue du pont Neuf et la rue des Bourdonnais sur la rue Saint-Honoré. Il n'existe donc plus d'échappatoire. Si un camion de pompier s'arrête rue Berger pour porter secours à quelqu'un, la rue Saint-Honoré, la rue du pont Neuf seront bouchées, parce que personne ne peut sortir, toutes les rues étant en sens interdit, ce qui est tout de même une hérésie, à ses yeux, puisque les bouchons n'existaient pas auparavant et que cela se passait plutôt bien vis-à-vis des voitures. Aujourd'hui, cela devient très compliqué avec des motos qui circulent sur les trottoirs, parce qu'ils ne peuvent plus avancer, des camions qui prennent des sens interdits, etc. M. BOUSSARD et M. MARTIN-LALANDE ont parlé longuement sur ce sujet et ont déjà signalé tout cela.

M. Jean-François LEGARET n'oublie pas non plus les petits bolides à une roue qui roulent sur les trottoirs et qui sont assez dangereux.

M. Nicolas MARTIN LALANDE pense qu'il s'agit d'une phase transitoire qui est un peu délicate. Le morceau de la rue Saint-Honoré devait être inversé parce que la place Marguerite de Navarre est en train d'être traitée. Il n'était donc plus possible de faire circuler les véhicules dans ce sens. Dans le même temps, la rue du pont Neuf n'a pas encore été réaménagée. Cela est donc compliqué. La voirie en est consciente. Malheureusement, il n'existe pas de bonne solution. Mais il suffit que la rue Berger soit bloquée pour que les choses deviennent très difficiles. Il rappelle que le projet, à terme, est une inversion du sens de circulation de la rue Berger et de la rue du pont Neuf. Les voitures entreront dans cette zone du Carré des Halles par la rue du Louvre via la rue Berger et en sortiront par la rue du pont Neuf. Celle-ci sera complètement réaménagée et sera même la voie faisant l'objet du réaménagement le plus ambitieux. À terme, les rues sont censées être moins embouteillées et plus facilement circulables.

M. Baptiste BOUSSARD se demande pourquoi tout ne peut pas être fait en même temps, dans ce cas, puisqu'une situation compliquée est créée aujourd'hui. À son sens, il aurait fallu inverser la rue des Bourdonnais et laisser le morceau de la rue Saint-Honoré. Cela permettait d'avoir une échappatoire, qui est absente aujourd'hui. Il lui semble qu'il existe une véritable volonté de créer des bouchons. Le jour où la rue sera bouchée et que les pompiers ne pourront pas intervenir sur un cas urgent, il se demande ce que la mairie pourra dire. Les pompiers ne peuvent pas se rendre à pied jusqu'à un incendie.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il reçoit beaucoup de remontées de riverains, d'habitants, de commerçants sur cette question en expliquant que cela fonctionne très mal. Il serait intéressant, à ses yeux, que le conseil de quartier évoque ces questions avec M. MARTIN-LALANDE et avec la direction de la voirie. Qu'il s'agisse d'une phase transitoire compliquée, cela est souvent le cas, il peut l'accepter, mais il se demande ce qui va se passer à la fin de cette phase transitoire. Soit le plan de circulation est remis comme il était avant, et dans ce cas cela peut fonctionner, mais s'il s'agit d'inventer un autre système, M. LEGARET aimerait que ce système soit validé et étudié, et qu'il soit accepté.

À de nombreuses reprises, il a souhaité que, dans ce mécanisme d'horlogerie très complexe que sont les flux de circulation dans le centre de Paris, il soit possible d'avoir des arrêtés de modification du sens de circulation qui soient réversibles. Si une expérimentation est faite et qu'elle n'est pas concluante, il faut trouver une autre solution. À ce sujet, M. le Maire note que cela fait longtemps qu'un CICA n'a pas été organisé et qu'il serait bien d'en faire un. Il pourra, dans ce cas, être consacré à cette thématique, mais cela n'interdit pas de consulter le conseil de quartier en amont, de manière à recueillir des propositions. Si des vœux ou des propositions très substantielles sont formulés en CICA par des habitants d'un côté et des commerçants de l'autre, à condition qu'ils puissent avoir des positions convergentes, la séance du CICA serait sans doute utile, sans parler des autres problèmes de fluidité de la circulation qui ont été posés dans le centre de Paris et dans le 1^{er} arrondissement depuis la fermeture des voies sur berge et autres opérations. Le projet de la rue Rivoli, s'il est mené jusqu'à son terme, devrait aboutir à un aménagement qui ne conservera qu'une seule voie de circulation pour les automobilistes dans la rue de Rivoli. Ces travaux sont prévus au printemps prochain. En dehors de toute question, de polémique politique, politicienne, cette question mobilise de plus en plus la presse. Si la presse se mobilise, cela signifie que les Parisiens et les lecteurs se manifestent. Il est donc important de leur expliquer ce qui est en train de se passer et de regarder ce qu'il va se passer. Tant que l'irréparable n'est pas commis, M. LEGARET pense qu'il est encore temps de discuter. Cette phase de débat doit avoir lieu et il apprécierait que, dans le courant du mois d'octobre, un CICA soit organisé, avec la participation de M. NAJDOVSKI ou de quelqu'un qui s'exprime au nom de la mairie de Paris sur le schéma de voirie.

M. Emmanuel CALDAGUES souhaiterait adjoindre à cette thématique du CICA la question de la sécurité, évoquée par M. BOUSSARD à l'instant, qui est liée à la circulation. Si des incertitudes existent sur un éventuel réaménagement des axes dont il est question, la question de la sécurité est importante. Il a lu dans la presse que la Préfecture de police imagine de nouveaux dispositifs pour se rendre dans des conditions de rapidité suffisantes sur le lieu qui nécessiterait l'intervention des secours. Ils envisagent d'avoir des véhicules étroits et légers pour envoyer une première partie des fonctionnaires de police sur site, quitte à ce que les véhicules plus lourds se débrouillent comme ils peuvent. Certains problèmes de sécurité nécessitent une intervention de véhicules plus importante. La police – qui ne peut pas être suspectée de faire des polémiques politiques – s'intéresse à cette question. M. CALDAGUES tient donc à ce qu'elle soit également placée au centre du débat pour ce micro-quartier, avec les pompiers également.

Mme Catherine TRONCA tient également au CICA logement qui avait été proposé. Il lui semble important qu'il ne soit pas oublié. Un CICA sécurité est, à ses yeux, un CICA en lui-même.

M. Jean-François LEGARET propose qu'un CICA sur la circulation soit organisé au mois d'octobre, ce qui n'empêchera pas de faire un CICA sur le logement en décembre. Il faudra prendre en compte les disponibilités de M. NAJDOVSKI.

M. Nicolas MARTIN LALANDE souhaite partager un élément d'information. Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 17 octobre à l'espace Saint-Martin dans le 3^e arrondissement sur le réaménagement du plateau piétonnier des Halles. Cela peut donc être une bonne occasion, à son sens, de commencer à l'évoquer.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'il s'agit d'une communication et donc qu'aucune délibération n'est à voter. Il remercie les membres du Conseil pour ce débat qu'il juge utile.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles.

Projet de délibération 2017 DVD 102 – Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique que ce projet de délibération a pour objet la convention conclue par la Ville de Paris avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour le déploiement du nouveau Vélib'. Porté par ce syndicat, le nouveau Vélib' sera exploité par le groupement Smovengo, principalement financé par les usagers et les collectivités. Il rappelle que le Vélib' n° 1 était exploité par JCDecaux et principalement financé par les usagers et la publicité. Dans le 1^{er} arrondissement, le remplacement des 27 stations Vélib' 1 est programmé du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018. Pendant cette période, la continuité du service sera assurée dans une version partiellement dégradée. Chaque chantier fera l'objet d'un dispositif de communication adapté, avec notamment un certain nombre de lettres d'information pour les riverains. Outre l'élargissement du périmètre à l'ère métropolitaine, l'infrastructure du nouveau Vélib' sera complètement renouvelée : les bornes d'abonnement, les points d'attache et les vélos.

Les principales innovations sont les suivantes : le dispositif sera plus résistant au vandalisme, les vélos seront plus légers, le parc comptera environ 30 % de vélo avec assistance électrique, 60 % des stations seront équipées de terminaux de paiement permettant la souscription d'un abonnement sur place et il devrait être possible de rendre un vélo dans une station déjà pleine en attachant son vélo à un vélo déjà accroché, ce qui revient à doubler la capacité des stations. Autre nouveauté, la mise à jour de la grille tarifaire. Cette nouveauté est moins plaisante, puisqu'elle va se traduire par une augmentation massive des tarifs : + 35 % pour l'abonnement annuel, qui va passer de 29 à 39 euros, et un doublement pour la location horaire, qui passe d'un euro les 30 minutes à un euro les 15 minutes. C'est pourquoi le groupe Les Républicains au Conseil de Paris déposera un vœu pour que Mme HIDALGO s'oppose à cette augmentation tarifaire, dans la mesure où elle détient la majorité des droits de vote au sein du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

En dépit de cette réserve, qui n'est pas mince, M. MARTIN-LALANDE propose de rendre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme Catherine TRONCA pense qu'il existe une extension nette des stations Vélib' en dehors de Paris.

M. Jean-François LEGARET confirme mais note tout de même qu'aucun élargissement n'est prévu dans le 1^{er} arrondissement. Il concède tout de même que le 1^{er} arrondissement est déjà bien doté.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Vœu relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de propreté

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Nicolas MARTIN LALANDE, qui rapporte ce projet de vœu.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE précise que ce vœu a pour objet de renforcer les moyens et les pouvoirs des arrondissements dans le domaine de la propreté. En guise d'introduction, il souhaite rendre un double hommage, tout d'abord au professionnalisme des agents de la propreté qui, chaque jour, sur le terrain, font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, autrement dit ils font le maximum avec à peu près le minimum ; un hommage ensuite au dévouement exemplaire de Mme Josy POSINE, en charge de la propreté, qui elle aussi, chaque jour, sur le terrain, accomplit un travail difficile d'écoute et de médiation entre habitants et service de

la propreté, un travail qui est parfois ingrat et qui est très souvent frustrant parce qu'il est difficile d'obtenir des résultats satisfaisants. Nul ne peut se satisfaire, à ses yeux, de l'état de saleté de Paris. Ce diagnostic est partagé par tous, par les habitants, par les commerçants, par les touristes, par les mairies d'arrondissement, et par les agents de la propreté. Le nombre des plaintes reçues chaque jour en mairie en témoigne. M. MARTIN-LALANDE pense qu'il faut sensibiliser davantage les Parisiens pour améliorer durablement leur civisme. C'est pourquoi la mairie participera à l'opération de grand nettoyage qu'organise la Ville de Paris le samedi 30 septembre. La mairie aimerait également pouvoir s'engager avec la Ville sur un contrat local de propreté, à condition que les moyens matériels et humains soient renforcés. M. MARTIN-LALANDE considère qu'aucune rue du 1^{er} arrondissement n'est suffisamment propre au point de relâcher les efforts de propreté. Enfin, il se réjouit de la mise en place de la mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté, mission présidée par Mme Florence BERTHOUT. Cette mise en place par Mme HIDALGO est toutefois bien tardive, à ses yeux, à moins de trois ans de la fin de la mandature.

Parmi les multiples causes de la saleté croissante de Paris, deux lui semblent déterminantes : elles concernent les moyens et la gouvernance de la politique municipale dans le domaine de la propreté. D'un côté, les moyens matériels et humains n'ont pas été renforcés ces dernières années à la mesure de la diversification et de la croissance des usages de l'espace public en termes d'horaires et de superficie, et tout particulièrement dans les zones piétonnes. Cela est particulièrement le cas dans les arrondissements dont le nombre d'habitants la nuit est sans rapport avec la fréquentation en journée. Pourtant, dans ces arrondissements, la Ville continue de sous-budgéter les moyens comme si elle nettoyait les habitants et non pas les rues. De l'autre côté, la gouvernance de ces moyens reste très concentrée et reste de la compétence exclusive de la mairie de Paris. Même les services déconcentrés, dans les arrondissements, dépendent de la seule et unique autorité de la mairie centrale. M. MARTIN-LALANDE regrette que la maire de Paris se soit personnellement opposée, lors de la réforme du statut de Paris en début d'année, à ce que la loi renforce les pouvoirs des maires d'arrondissement dans le domaine du nettoyage des rues. L'arrondissement est pourtant un niveau pertinent pour mettre en œuvre cette action municipale car les élus d'arrondissement ont une connaissance fine des réalités du terrain.

Pour toutes ces raisons, M. MARTIN-LALANDE propose aujourd'hui d'émettre le vœu suivant : premièrement, que le Conseil de Paris confie aux arrondissements volontaires la possibilité d'expérimenter la gestion par les maires d'arrondissement d'une équipe mobile de plusieurs agents de la propreté placés sous leurs ordres ; deuxièmement, que le Conseil de Paris renforce les effectifs alloués à la propreté à la mesure de la croissance des usages de l'espace public ; troisièmement, que le Conseil de Paris augmente le montant des crédits budgétaires, que les maires d'arrondissement peuvent flécher sur l'achat de tel ou tel matériel de propreté en fonction des spécificités locales ; quatrièmement, que le Conseil de Paris durcisse nettement sa politique de verbalisation des incivilités et qu'il en rende compte périodiquement ; cinquièmement, que ce même Conseil de Paris apporte son soutien aux opérations de sensibilisation qui peuvent être menées dans les arrondissements pour prévenir les comportements inciviques dans le domaine public.

Mme Catherine TRONCA souhaite revenir sur les efforts d'effectif de propreté par rapport aux horaires. Une modification des horaires a déjà été opérée, avec des amplitudes. Il ne s'agit pas d'une diminution du personnel, mais de modifications d'horaires. Le Conseil d'arrondissement a voté contre les petits crédits qui permettaient au Maire d'arrondissement de personnaliser le rachat de matériel. Ces crédits étaient petits, mais il n'existait rien d'autre auparavant. Concernant les incivilités, les verbalisations sont nombreuses. Des panneaux publicitaires sont installés un peu partout par rapport aux déjections canines, etc., avec le prix des amendes. Mme TRONCA pense que ces opérations de communication existent déjà et qu'il faudrait les soutenir un peu plus. S'agissant de la journée du grand nettoyage, la communication est importante, notamment sur le site.

Mme Catherine MATHON indique que, deux ou trois ans plus tôt, un responsable de la propreté est venu devant les membres des conseils de quartier. Il avait également parlé des problèmes de voiture de nettoyage, qui étaient totalement obsolètes. Aucune rénovation du parc automobile de la Ville n'avait été engagée. Les voitures ne pouvaient plus être utilisées. Il existait même un acharnement thérapeutique à trouver des pièces. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un manque de moyens, mais d'un défaut d'investissement de la Ville. Concernant la somme qui avait été proposée, Mme MATHON précise que ce n'est pas parce qu'un quart de voiture pouvait être acheté pour le 1^{er} arrondissement que cela réglait le

problème de l'équipement général de la Ville de Paris sur ces voitures. Elle ne sait pas si la Ville a un peu investi, mais elle a vu pour la première fois une voiture de nettoyage électrique et moderne une quinzaine de jours plus tôt. Mais peu de voitures de nettoyage sont présentes dans Paris.

Pour compléter les propos de Mme Catherine MATHON, M. Nicolas MARTIN-LALANDE explique que, sur la circonscription du centre de Paris en ce qui concerne la propreté, le taux de panne des laveuses avoisinait les 30 %, cela signifie que, chaque jour, au moins l'un des arrondissements n'est pas lavé. En général, à son sens, c'est le lavage qui participe au sentiment de propreté. Concernant le fléchage de certains crédits budgétaires sur l'acquisition de matériel, non seulement ce montant est faible, mais il a appris aujourd'hui qu'il est inexistant, parce que le marché municipal a été déclaré infructueux. Or le caractère infructueux d'une procédure de passation de marchés publics trahit souvent l'échec de la stratégie menée par le pouvoir adjudicateur, en l'occurrence la mairie de Paris. M. MARTIN-LALANDE note que M. Mao PENINOÛ a envoyé un 34^e e-mail pour informer la Mairie de mouvements sociaux le mardi 12 mai. Or les fonctionnaires ne sont pas concernés par les ordonnances de M. MACRON réformant le droit du travail.

Pour Mme Catherine TRONCA, cela n'est pas très cohérent. Elle se demande pourquoi le Conseil avait voté contre.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE explique que le Conseil d'arrondissement avait voté contre pour exprimer une protestation sur le montant.

Mme Catherine TRONCA ajoute que, en ce qui la concerne, et pour répondre à Mme Catherine MATHON, elle voit circuler les petites laveuses dans sa rue et qu'elles nettoient bien. Elle ne les voit pas très souvent, mais elles existent.

M. Emmanuel CALDAGUES revient sur l'intervention de Mme Catherine TRONCA qui reproche un peu au Conseil de ne pas avoir voté le petit crédit d'investissement pour acheter une petite machine qui aurait doté le maire du 1^{er} arrondissement d'un pouvoir considérable sur la propreté.

Mme Catherine TRONCA explique qu'elle ne reproche pas au Conseil de ne pas l'avoir voté, mais qu'elle reproche simplement le principe de dire non, car elle considère que cela est mieux que rien.

Pour M. Emmanuel CALDAGUES, le principe était de ne pas céder au piège de l'Hôtel de Ville consistant à dire à la Mairie d'arrondissement qu'elle a aussi sa part de responsabilité dans la propreté de son arrondissement. À ses yeux, ce n'est pas comme cela qu'il faut diriger la propreté de Paris. Ce petit gadget montrait donc, à son sens, comment les choses sont traitées dans ce domaine, comme dans bien d'autres.

Le Conseil d'arrondissement adopte le vœu relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de politique de propreté, demandant que la Ville de Paris confie, sur le fondement du droit à l'expérimentation, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de gérer une équipe mobile de plusieurs agents de la propreté placés sous les ordres du Maire d'Arrondissement ; assure un renfort des effectifs de propreté pour compenser l'utilisation toujours plus intense et tardive des grands espaces publics parisiens ; augmente le montant des crédits qui permettent au Maire d'Arrondissement de personnaliser l'achat de matériel de propreté en fonction des particularités de leur territoire ; accentue sa politique de verbalisation des incivilités ; soutienne les opérations de communication des Arrondissements visant à prévenir les attitudes non respectueuses dans l'espace public, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Contre (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Projet de délibération du Conseil départemental de Paris 2017 DASES 161-G – 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105 800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène

M. Jean-François LEGARET indique que ce projet concerne huit subventions à six associations et deux organismes pour le fonctionnement de quatorze espaces solidarité insertion avec des institutions bien connues, puisqu'il est proposé de donner des subventions de fonctionnement allouées par le département de Paris aux gestionnaires de ces ESI pour un montant de 3 500 158 euros au titre de l'année 2017 pour l'espace Saint-Martin, la Maison du partage, Halte Femmes, Mazas, Chez Monsieur Vincent, La Maison dans la rue, René Coty, Halle Saint-Didier, Agora, Boutique Solidarité BICHAT, ESI Familles, La Maison du 13, Espace solidarité et l'Arche d'Avenirs. Pour le même exercice 2017, des subventions d'investissement sont attribuées pour un montant de 105 800 euros, dont 25 000 pour la fondation Armée du Salut, 32 000 à Aurore, 1 800 pour Aux captifs, la libération, 15 000 au Centre d'actions sociales protestant, 7 000 à l'association EMMAUS Solidarité, 25 000 pour les œuvres de la Mie de Pain et pour l'équipement de l'ESI Enquête hygiène, à destination des sans-abri. Ce sont des conventions annuelles avec ces associations.

M. LEGARET se réjouit que le Conseil départemental ait prévu ces aides pour des associations caritatives et de solidarité dont il connaît la qualité.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication de ce projet de délibération du Conseil départemental de Paris.

Projet de délibération du Conseil départemental de Paris 2017 DASCO 53-G – Collèges publics – Dotations complémentaires de fonctionnement (276 410 euros), subventions d'équipement (593 123 euros dont 232 553 euros au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128 497 euros)

Projet de délibération du Conseil départemental de Paris 2017 DASCO 58-G - Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11 692 168 euros)

M. Emmanuel CALDAGUES rappelle qu'il existe une dotation initiale de fonctionnement du collège Poquelin. Il s'agit d'une communication, parce que le collège est rattaché au département. Le Conseil d'arrondissement n'est donc pas amené à l'examiner en tant que projet de délibération. Le chiffre de cette dotation globale de fonctionnement pour 2018 est de 87 893 euros. Les modalités de calcul de cette dotation sont indiquées dans la communication. Il signale que, pour ce collège, il existe une majoration par élève de 93 euros, puisqu'il bénéficie d'un dispositif ULIS.

Concernant la DASCO 53-G, il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement de 4 672 euros au titre du budget 2017 qui est bienvenue puisque, depuis plusieurs années, le Conseil d'administration est amené à voter des motions pour augmenter sensiblement la dotation du collège qui ne correspond plus aux dépenses. Le fonds de roulement du collège a été considérablement grevé et bien en deçà des 25 %, ce qui est l'usage pour les dotations de fonctionnement. Une petite subvention d'équipement pour un projecteur est prévue à hauteur de 3 306 euros.

S'agissant du budget participatif qui est mentionné dans cette communication et qui n'est pas pour ce collège, M. CALDAGUES indique que des parents d'élèves ainsi que la principale ont accompagné le budget participatif pour travailler à l'amélioration et à l'agrandissement de la salle d'art plastique. Cela n'a pas été retenu au budget participatif, mais au budget d'investissement 2018. Cela sera donc fait et il s'agit d'une bonne nouvelle à ses yeux.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication de ces 2 projets de délibération du Conseil départemental de Paris.

Communications diverses

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, le Conseil d'arrondissement valide les candidatures de M. Vincent ROLET et de M. Kevin LE DERIC au Conseil de quartier des Halles, de Mme Hannah

STARMAN au Conseil de quartier Vendôme et de Mme Agathe FAURE au Conseil de quartier Palais-Royal.

M. LEGARET rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 6 novembre.

M. LEGARET demande si les membres du Conseil souhaitent partager d'autres informations.

M. Nicolas MARTIN-LALANDE indique les dates du scrutin du Budget participatif qui se tiendra du 13 septembre au 1^{er} octobre, avec une possibilité de voter en mairie. Les votants peuvent le faire sur le site internet dédié du budget participatif. Deux urnes mobiles seront prévues et feront le tour des sites concernés par des projets inscrits au budget participatif pour le 1^{er} arrondissement.

Mme Agathe ANSLINGER, Directrice générale adjointe, précise que les urnes seront disponibles tous les jours, à raison de quatre heures par jour en semaine, et les samedis et dimanches de 9 heures à 19 heures.

Mme Catherine MATHON souhaite annoncer les dates des futures séances des conseils de quartier. Tous les membres inscrits ont déjà reçu les convocations la semaine dernière. Pour les personnes présentes, elle indique que le lundi 9 octobre, le Conseil de quartier réunit Vendôme et Palais Royal à l'école de la rue d'Argenteuil à 18 h 45. Le mardi 10 octobre, dans la salle des commissions, se tiendra le Conseil de quartier Saint-Germain-l'Auxerrois. Le jeudi 12 octobre, dans la salle des commissions, se tiendra le Conseil de quartier des Halles.

Mme Catherine TRONCA, quant à elle, revient sur l'idée de visiter l'immeuble Banque de France avant les travaux. Elle aimerait savoir si M. Jean-François LEGARET en a fait la demande, car il serait intéressant de voir combien de logements sont prévus, si cela est accessible, etc.

M. Jean-François LEGARET va en faire la demande. Il lève la séance.

* * * * *

La séance est levée à 20h10

* * * * *

Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET propose de passer aux questions de la salle.

M. LE GARREC souhaite poser plusieurs questions. La première question concerne le marché de Montmartre. Il a découvert, dimanche dernier, alors que septembre était bien arrivé, que commerçants importants sont partis : l'un qui vend des légumes plus ou moins bio, le marchand de fromage, ainsi que le marchand de produits bio très chers, parti à la retraite. Il s'interroge sur la façon dont cela va se passer avec la personne qui gère à présent les commerçants. Il se demande donc s'il serait possible de faire un point sur ce marché, car de plus en plus de marchands de plats cuisinés s'installent. Ils sont assez chers, mais cela constitue un autre sujet. Il serait intéressant, à ses yeux, de savoir ce qu'il se passe car si le bio n'est plus là, ainsi que le marchand de produits laitiers, le marché va devenir petit et le vainqueur sera Monoprix, ce qui n'est pas tout à fait son choix.

En ce qui concerne le CICA au sujet des Halles, de la sécurité et des travaux, il se montre tout à fait favorable, car il fait partie du Conseil de quartier et dispose d'informations, pour organiser un vrai travail. S'agissant de la réunion prévue dans le 3^e arrondissement, il se demande si des documents seront fournis. Mais si un CICA est prévu et si ces sujets sont travaillés, il va falloir, à son sens, commencer rapidement,

parce que cela ne pourra pas se faire en quelques jours. Le prochain Conseil de quartier est prévu début octobre. Toutes les dates vont donc se rapprocher, or il faudrait que les dates correspondent à ce que les gens souhaitent. Il avait proposé quelque temps plus tôt une visite sur le terrain, car une promenade dans le jardin permet de faire des découvertes qui nécessitent des explications. À son sens, il serait intéressant d'avoir des éléments complémentaires. M. Nicolas MARTIN-LALANDE a parlé des problèmes de soufre or il s'agit d'un sujet qui était déjà à l'ordre du jour en 1995, cela n'est donc pas nouveau. M. LE GARREC a suggéré de demander à la SEM de regarder dans ses archives en espérant qu'elle les a conservées. Il lui semble donc intéressant de savoir ce qu'il en est.

Le CICA sur le logement est également quelque chose d'important, parce que, à sa connaissance, aucun nouveau logement n'est prévu en dehors de la Samaritaine, jusqu'à la fin de la mandature. La manière dont les travaux se font interroge sur la réalité de certaines dates. Des problèmes se posent donc au niveau du logement.

M. LE GARREC note également qu'un CICA était prévu ce soir même dans le 3^e arrondissement sur les locations saisonnières et Airbnb. Il se demande si le 1^{er} arrondissement ne devrait pas également avoir quelque chose sur ce sujet. Certaines personnes ont peut-être des choses à dire sur le sujet des locations saisonnières dans un certain nombre d'immeubles du 1^{er} car il s'agit d'un arrondissement particulièrement privilégié pour ce type de location. À ses yeux, il existe certainement un sujet sur lequel il serait possible de travailler, notamment avec plusieurs arrondissements, car il lui semble que le 4^e est particulièrement intéressant. Ce sujet lui semble très important dans l'état actuel des choses.

Sur la question du marché, M. Jean-François LEGARET partage les inquiétudes de M. LE GARREC et son analyse préoccupée sur l'évolution et le devenir de ce marché. Il n'est d'ailleurs pas pleinement satisfait de la délégation actuelle. Sans remettre en cause le délégataire, il constate que le changement de délégataire n'a pas constitué un progrès. Il s'est par ailleurs fâché un peu avec Mme POLSKI, Adjointe à la Maire de Paris, car les choses ont été faites sans qu'il ne soit tenu compte des demandes de la Mairie d'arrondissement et cela lui semble préoccupant. Les élus et les habitants se sont battus ensemble pour la création de ces marchés. En une seule mandature, ils ont obtenu la création de deux marchés, ce qui est formidable. Ces marchés correspondent vraiment à quelque chose de très important, de très utile, dans des quartiers désertés par les commerces de proximité. Le délégataire doit véritablement s'investir et s'impliquer. Or la motivation de l'actuel délégataire n'est pas palpable, à son sens. Cela n'est donc pas satisfaisant. M. LEGARET propose donc qu'une réunion soit faite et que Mme POLSKI soit interpellée, parce qu'il n'est pas possible de rester dans cette situation de dégradation.

Sur le deuxième point, M. LEGARET pense qu'il faudrait prévoir un CICA sur l'achèvement de l'opération des Halles et les opérations complémentaires qui sont indispensables. Les chiffres rappelés sommairement se suffisent à eux-mêmes. Un dérapage incessant sur le coût de l'opération des Halles, de la Canopée et du reste a été pointé et les équipements complémentaires qui sont véritablement utiles à la vie du quartier ont été systématiquement rabotés, rognés et diminués quasiment de moitié, ce qui n'est pas acceptable. Il ne s'agit pas de chiffres comparables. D'un côté, les 1,1 milliard correspondent "à la gloire" de la grande opération et, de l'autre côté, les 28 millions destinés aux habitants du quartier ont été coupés. Selon M. le Maire, la position de la Ville n'est pas acceptable et il est important de se battre sur cette question.

Concernant le troisième point, un CICA sera bien organisé sur le logement, car il s'agit d'une question d'actualité. Les loyers, les bailleurs sociaux, les cagnottes sont à l'ordre du jour. M. LEGARET n'est pas contre le fait d'étaler ces questions-là et de les mettre sur la table. Les cagnottes doivent servir à quelque chose et bénéficier aux occupants pour que des travaux utiles soient réalisés. Pour M. LEGARET, le bâtiment de la Samaritaine pousse comme un champignon sur la rue de Rivoli, car il a encore pris un étage pendant le mois d'août. Il n'a pas de raison de douter que la livraison des logements qui a été annoncée pour la fin 2018 soit remise en cause, mais de nombreuses précisions doivent encore être données sur la nature de ces logements, la catégorie, le découpage. Ce sont des questions qui, pour l'instant, sont restées assez générales. M. LEGARET a eu l'occasion de visiter le chantier au printemps dernier. Dans la partie de l'immeuble sur la Seine, cela est très impressionnant, le vide intérieur est énorme, tous les niveaux ont été cassés. Une visite peut de nouveau être proposée pour les membres du Conseil d'arrondissement.

Concernant le projet des Halles et le budget d'un million d'euros qui était prévu au début, M. LE GARREC souhaite préciser qu'il s'agissait uniquement du défraiement des quatre équipes qui étaient là pour faire des propositions. Il ne s'agissait pas du projet lui-même. Au départ, ils ne devaient pas être payés, mais il est impossible de faire travailler des gens sans les payer. Il ne s'agissait donc que de cela. Cependant, des choix ont bien été faits.

M. Jean-François LEGARET rappelle à M. LE GARREC qu'il a assisté également à une réunion de lancement de l'opération où l'adjoint chargé des finances à la mairie de Paris, M. Christian SAUTTER, avait indiqué que cette opération ne coûterait pas un centime à la Ville de Paris. Cela a bien été dit.

Le budget de la Ville est donc parti de zéro, puis il est monté par étapes progressives jusqu'au 1,1 milliard évoqué tout à l'heure. M. LEGARET note qu'il se contente de citer les chiffres et les dates qui sont vrais. Il ne dissimule rien, il a fait cela parce qu'il a été interrogé par les magistrats de la Chambre régionale et qu'il a souhaité leur donner des chiffres précis avec les bonnes dates. Cependant, les magistrats de la Chambre régionale disposent de pouvoirs d'investigation qui leur auraient fait accéder à ces chiffres s'il ne les avait pas donnés. Ces chiffres sont réels, ils ne sont pas contestables et ils figureront pour les mêmes montants dans le rapport de la Chambre régionale qui devrait être publié assez prochainement.

Concernant Airbnb, il s'agit d'un sujet sur lequel M. LEGARET n'a pas pour habitude de travailler seul. Les actions doivent être coordonnées. Il avait participé à une opération montée avec des journalistes dans le 1^{er}, le 4^e et le 6^e arrondissement. M. GIRARD, M. LECOQ et lui-même avaient soutenu les actions des inspecteurs de la Ville et ils s'étaient exprimés tous les trois pour dire qu'ils étaient unis et demandeurs d'une intensification des contrôles. La Maire de Paris s'est exprimée et a dit qu'il fallait absolument renforcer les contrôles, mais M. LEGARET constate que le phénomène s'amplifie. Comme l'a rappelé M. Emmanuel CALDAGUES en début de séance, les diminutions d'effectif dans les écoles sont très directement liées à l'extension du phénomène de la location saisonnière. M. LEGARET pense que ceux qui sont les plus directement concernés et ceux qui abusent du système ne viendront pas à une réunion publique. Il s'agit, à ses yeux, de casser l'hypocrisie. Il est régulièrement saisi par des voisins, des riverains. Chaque fois qu'il est saisi d'une situation qui a l'air de constituer une anomalie, M. LEGARET transmet immédiatement aux services de la Ville qui réalisent des inspections. Il a pour habitude de transmettre immédiatement et d'informer qu'il existe une présomption saisonnière à telle adresse et à tel étage. Il rappelle qu'il n'est pas nanti des pouvoirs d'investigation et de contrôle, mais des agents de la Ville exercent ce métier. M. LEGARET a eu des retours d'information sur des abus qui ont débouché sur des amendes très lourdes, dans le 1^{er} arrondissement.

Mme Catherine TRONCA aimerait savoir combien d'infractions ont été relevées.

M. Jean-François LEGARET répond que 54 contrôles ont été effectués l'année dernière, et qu'autant ont été réalisés sur le premier semestre 2017. Ce n'est pas rien, mais cela n'est pas révélateur du fait qu'il s'agit d'un phénomène qui atteint un tel niveau de diffusion que cela a pris une ampleur énorme.

Mme Catherine MATHON rappelle que l'interdiction de louer plus de 120 jours par an est extrêmement difficile à contrôler.

M. Jean-François LEGARET explique que, pendant un certain temps, les inspecteurs et les services trouvaient assez facilement sur Internet les annonces faites avec une certaine naïveté par les propriétaires. Le fait que cela ait débouché sur des contrôles les a rendus plus prudents. Il est donc plus difficile aujourd'hui de les détecter.

Pour répondre à M. LE GARREC, M. Marc MUTTI indique que la Mairie avait déjà attiré l'attention de Mme POLSKI qui s'était rendue sur les marchés du 1^{er} arrondissement deux ans plus tôt. Après de nombreuses relances, la DAE devait fournir des conclusions aux interrogations légitimes des élus d'arrondissement. Tous les administrés du 1^{er} arrondissement en arrivent au même point. M. MUTTI remarque que, récemment, la DAE de la Ville de Paris a décidé de diligenter une petite étude auprès d'un bureau d'études, Commerces et marchés de France. La semaine dernière, M. MUTTI et M. MARTIN-LALANDE ont répondu à une invitation de la DAE et ils ont rencontré la personne qui va suivre cette étude qui se fera en deux temps, sur dix semaines. Une première phase de diagnostics sera réalisée avec les membres du Conseil de quartier des Halles qui répondront par courriels interposés afin de gagner du temps.

M. MUTTI pense que le diagnostic est déjà fait, étant entendu qu'il a été demandé à cette personne de ne s'interdire aucune solution : déplacement dans le temps, dans l'espace de ce marché, toutes les options sont ouvertes. La deuxième phase est une phase de restitution qui aura lieu au début ou à la mi-novembre afin de pouvoir avancer. Selon M. MUTTI, la DAE a fait un constat d'échec sur ce marché du jeudi après-midi, sachant que le marché de M. CORDONNIER, le titulaire de la DSP, pour le 1^{er} arrondissement sera fermé fin 2018, début 2019. Un appel d'offres sera lancé. La Mairie tiendra les riverains informés de l'avancement de cette étude réalisée par la société Commerces et marchés de France, à commencer par la phase 1 avec l'interpellation de quelques personnes du quartier des Halles pour nourrir le diagnostic.

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'il est membre de la Commission DSP. Parmi les délégataires, deux sont vraiment bons. Comme ils sont meilleurs que les autres, ils tournent, ce qui ne lui semble pas choquant. M. CORDONNIER a été renouvelé pour la deuxième fois dans le 1^{er} arrondissement et c'est pour cela que M. Jean-François LEGARET est furieux et il a expliqué à Mme POLSKI que cela n'était pas normal. Il a accepté que M. BENSIDOUN soit retiré, alors qu'il en était satisfait, pour être remplacé par M. CORDONNIER, sous prétexte d'un turn-over nécessaire. Dans ce cas, cela signifiait que, au terme de la DSP, M. CORDONNIER devait être remplacé.

Plus personne ne demandant la parole, M. LEGARET lève la séance.

Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement